

Extrait du Registre des Délibérations et des Décisions du Maire

Commune d'Agneaux

Séance du 28 Avril 2014

2014/064

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'Agneaux, légalement convoqué le 18 avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain SÉVÊQUE, Maire.

Étaient présents : Alain SÉVÊQUE, Jean-Marie BARRÉ, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID, Jean-Yves LEMÉTAYER, Annick LAMAZURE, Thierry BILLORÉ, Michèle DEBONO, Michel MADORÉ adjoints ; Pauline BERNABÉ-DOLLEY, André BULUCUA, Christian DELANOË, Michel DUPONT, Thierry DUPRAY, Olivier DUVAL, Michèle LALLIER, Jacques LECHEVALLIER, Gaëlle LOIT, Evelyne MASSICOT, Yolanda TESNIERE, Catherine CAUDIN, Françoise COULOMBIER, François HÉRY, Éric LE BRUMAN, conseillères et conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Michel MADORÉ (procuration à Colette LECOT), Noëlle LECLERC-BUICHON (procuration à Catherine CAUDIN), Daniel DEPINCÉ (procuration à François HÉRY).

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Pauline BERNABÉ-DOLLEY, a été désignée comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 18/04/2014

DÉLIBÉRATION n° 2014/04/03

OBJET : PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2014

Rapporteur : Jean-Marie BARRÉ - 1^{er} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à L 2343-2 ;

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1983) ;

Monsieur BARRÉ expose le contenu du budget ;

Ayant entendu les orientations générales du budget 2014 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 27 voix POUR :

- Adopte, **à l'unanimité**, le budget primitif de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissements	1 486 259.03 €	1 486 259.03 €
Fonctionnement	3 781 206.45 €	3 781 206.45 €
Total	5 267 465.48 €	5 267 465.48 €

- Précise que le budget de l'exercice 2014 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.
(Présentation du budget prévisionnel annexé)

